

Vos réf.:
Nos réf.: rch/ern/tph/10-31
Votre corresp.: Christophe Ernotte
081 24 06 50
christophe.ernotte@uvcw.be
Annexe(s):

Monsieur André Antoine
Ministre de l'Emploi
rue d'Harscamp 22
5000 NAMUR

Namur, le 30 septembre 2010

Monsieur le Ministre,

Concerne: la note au Gouvernement wallon "Orientations relatives au futur projet de décret sur l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi"

La Fédération des CPAS a pris connaissance des (éventuelles) conséquences de la réorganisation des objectifs et méthodes du Forem.

En soi, la note au Gouvernement wallon intitulée "Orientations relatives au futur projet de décret sur l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et la coopération pour l'insertion" contient plusieurs points positifs.

Cependant, sur base de diverses informations, nous en faisons une lecture qui nous inquiète au plus haut point.

Ainsi, afin de "faciliter" sa gestion du public des chômeurs, le Forem va "catégoriser les chômeurs demandeurs d'emploi" en 4 catégories:

1. les personnes prêtes à l'emploi,
2. les personnes pour lesquelles il faut peu pour qu'elles soient prêtes à l'emploi,
3. les personnes dans un parcours de formation (ateliers insertion, EFT/OISP, etc.),
4. les "M.M.P.P.", soit "personnes avec des problèmes de nature Médicale, Mentale, Psychique et/ou Psychiatrique.

Cette division en catégories pose une série de questions qui dépassent de loin les seuls CPAS.

Tout d'abord, on ne peut passer sous silence les questions éthiques. En effet, on peut se demander qui va opérer la sélection? Avec quelles compétences? Et cette sélection, même faite par des psychiatres, pose une question de traitement différencié d'un même public.

Par ailleurs, ceci présage-t-il de l'introduction progressive de la reconnaissance d'une catégorie "handicapés sociaux" tel que cela avait été proposé par la Présidente du CPAS d'Anvers, etc. ?

Mais à côté de ces questions de base, il y a aussi des questions sur l'implication directe et indirecte pour les CPAS.

Nous pensons en effet que cette reformulation des objectifs et méthodes du Forem va inévitablement avoir de lourdes conséquences pour les CPAS en leur confiant le suivi des chômeurs appartenant à la catégorie 4 (ceux que l'on appelle les MMPP) et, avec d'autres partenaires, d'une bonne partie des chômeurs de la catégorie 3.

Même avec des financements (ce qui n'est de toute manière pas à l'ordre du jour pour le moment ni prévu par qui que ce soit), nous pensons que ce serait une mission trop lourde et pour laquelle nous ne sommes aucunement armés (rappelons que les MMPP relèvent d'un suivi médical et/ou psychiatrique dont ne peuvent pas s'occuper les travailleurs sociaux).

Combien de personnes seraient concernées par ces différentes modifications?

Rappelons d'abord ce qu'il en est des demandeurs d'emploi en Wallonie. On peut estimer qu'en 2010, il y a plus ou moins 255 000 demandeurs d'emploi en Région wallonne. A ceci, il faudrait ajouter au moins 10 000 demandeurs d'emploi issus des CPAS mais non répertoriés comme tels¹.

Nous avons dès lors un total -en moyenne annuelle- d'environ 265 000 demandeurs d'emploi à accompagner.

En fonction des différentes estimations qui peuvent être faites, entre 50 et 100 000 personnes pourraient être réorientées vers les CPAS², et avec cela un transfert de charge représentant un coût énorme pour les collectivités locales.

On notera encore, sur le plan statistique, qu'il s'agit ci-dessus de données exprimées en "stocks". Mais il est évident pour ceux qui connaissent le marché du travail qu'il faut raisonner en "flux". Ce qui implique que le nombre de personnes différentes à suivre au cours d'une année est plus important encore.

Au total, on peut estimer qu'un tel transfert de charge du Forem vers le CPAS représenterait au minimum un doublement du public à suivre et pourrait monter jusqu'à un triplement, ce qui est inconcevable et inacceptable!

D'une manière générale cet abandon par le Service public de l'emploi d'une partie des demandeurs d'emploi serait pour le moins incompréhensible. Que dirait-on si demain, par exemple, la SNCB devait refuser de transporter des personnes handicapées sous prétexte que c'est trop compliqué et/ou trop coûteux?

Par ailleurs, cette évolution contribuerait à s'éloigner plus encore de ce qui caractérise les CPAS, à savoir d'être un régime résiduaire par rapport aux autres institutions de la sécurité sociale. On entend déjà trop souvent de la part de demandeurs d'emploi que "*le CPAS c'est mieux que le Forem et l'Onem*".

Trois constats supplémentaires:

1. les CPAS sont tenus en-dehors de toutes les discussions préparatoires: le Comité directeur estime que cela est inacceptable;

¹ Voir <http://www.iddweb.eu/docs/DemEmpCPAS.pdf>.

² On peut calculer "en creux" que le Forem annonce 617 "conseillers" pour s'occuper du suivi des personnes. Si chacun suivait 300 personnes (ce qui est supérieur à ce qui est annoncé), cela laisserait 85 000 personnes sans suivi. Celles-ci seraient réorientées vers d'autres opérateurs, dont les CPAS.

2. il reste très difficile -en fait impossible- d'avoir des données chiffrées du Forem (notamment tout ce qui concerne ses budgets, ses estimations par catégories, etc.);
3. il devient très difficile de discuter en partenaires égaux avec le Forem tant celui-ci souhaite imposer sa "logique".

La Fédération des CPAS a décidé de vous interpeller à propos de ces projets et intentions. En effet, nous estimons que la question des personnes très éloignées de l'emploi ne peut être réglée de cette manière. Et nous demandons à avoir des éclaircissements sur les intentions du Gouvernement et à être concertés pour tout ce qui touche de près ou de loin aux communes et CPAS.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le Président
Claude Emonts



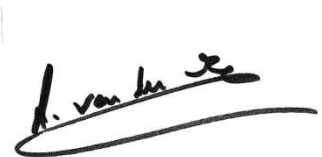
Les Vice-Présidents
Jean-Marie Severin



Philippe Defeyt

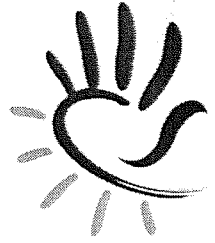


Anne van der Elst



Le présent courrier est également adressé à:

- Monsieur Rudy Demotte, Ministre-président du Gouvernement wallon
- Monsieur Jean-Marc Nollet, Vice-président du Gouvernement wallon



Vos réf.:
Nos réf.: rch/ern/tph/10-31
Votre corresp.: Christophe Ernotte
081 24 06 50
christophe.ernotte@uvcw.be
Annexe(s):

Monsieur André Antoine
Ministre de l'Emploi
rue d'Harscamp 22
5000 NAMUR

Namur, le 8 octobre 2010

Monsieur le Ministre,

Concerne: la note au Gouvernement wallon "Orientations relatives au futur projet de décret sur l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi"

L'Union des Villes et Communes de Wallonie et sa Fédération des CPAS ont pris connaissance des (éventuelles) conséquences de la réorganisation des objectifs et méthodes du Forem.

En soi, la note au Gouvernement wallon intitulée "Orientations relatives au futur projet de décret sur l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et la coopération pour l'insertion" contient plusieurs points positifs.

Cependant, sur base de diverses informations, nous en faisons une lecture qui nous inquiète au plus haut point.

Ainsi, afin de "faciliter" sa gestion du public des chômeurs, le Forem va "catégoriser les chômeurs demandeurs d'emploi" en 4 catégories:

1. les personnes prêtes à l'emploi,
2. les personnes pour lesquelles il faut peu pour qu'elles soient prêtes à l'emploi,
3. les personnes dans un parcours de formation (ateliers insertion, EFT/OISP, etc.),
4. les "M.M.P.P.", soit "personnes avec des problèmes de nature Médicale, Mentale, Psychique et/ou Psychiatrique.

Cette division en catégories pose une série de questions qui dépassent de loin les seuls CPAS.

Tout d'abord, on ne peut passer sous silence les questions éthiques. En effet, on peut se demander qui va opérer la sélection? Avec quelles compétences? Et cette sélection, même faite par des psychiatres, pose une question de traitement différencié d'un même public.

Par ailleurs, ceci présage-t-il de l'introduction progressive de la reconnaissance d'une catégorie "handicapés sociaux" tel que cela avait été proposé par la Présidente du CPAS d'Anvers, etc. ?

Mais à côté de ces questions de base, il y a aussi des questions sur l'implication directe et indirecte pour les CPAS.

Nous pensons en effet que cette reformulation des objectifs et méthodes du Forem va inévitablement avoir de lourdes conséquences pour les CPAS en leur confiant le suivi des chômeurs appartenant à la catégorie 4 (ceux que l'on appelle les MMPP) et, avec d'autres partenaires, d'une bonne partie des chômeurs de la catégorie 3.

Même avec des financements (ce qui n'est de toute manière pas à l'ordre du jour pour le moment ni prévu par qui que ce soit), nous pensons que ce serait une mission trop lourde et pour laquelle nous ne sommes aucunement armés (rappelons que les MMPP relèvent d'un suivi médical et/ou psychiatrique dont ne peuvent pas s'occuper les travailleurs sociaux).

Combien de personnes seraient concernées par ces différentes modifications?

Rappelons d'abord ce qu'il en est des demandeurs d'emploi en Wallonie. On peut estimer qu'en 2010, il y a plus ou moins 255 000 demandeurs d'emploi en Région wallonne. A ceci, il faudrait ajouter au moins 10 000 demandeurs d'emploi issus des CPAS mais non répertoriés comme tels¹.

Nous avons dès lors un total -en moyenne annuel- d'environ 265 000 demandeurs d'emploi à accompagner.

En fonction des différentes estimations qui peuvent être faites, entre 50 et 100 000 personnes pourraient être réorientées vers les CPAS², et avec cela un transfert de charge représentant un coût énorme pour les collectivités locales.

On notera encore, sur le plan statistique, qu'il s'agit ci-dessus de données exprimées en "stocks". Mais il est évident pour ceux qui connaissent le marché du travail qu'il faut raisonner en "flux". Ce qui implique que le nombre de personnes différentes à suivre au cours d'une année est plus important encore.

Au total, on peut estimer qu'un tel transfert de charge du Forem vers le CPAS représenterait au minimum un doublement du public à suivre et pourrait monter jusqu'à un triplement, ce qui est inconcevable et inacceptable!

D'une manière générale cet abandon par le Service public de l'emploi d'une partie des demandeurs d'emploi serait pour le moins incompréhensible. Que dirait-on si demain, par exemple, la SNCB devait refuser de transporter des personnes handicapées sous prétexte que c'est trop compliqué et/ou trop coûteux?

Par ailleurs, cette évolution contribuerait à s'éloigner plus encore de ce qui caractérise les CPAS, à savoir d'être un régime résiduaire par rapport aux autres institutions de la sécurité sociale. On entend déjà trop souvent de la part de demandeurs d'emploi que "*le CPAS c'est mieux que le Forem et l'Onem*".

Trois constats supplémentaires:

1. les CPAS sont tenus en-dehors de toutes les discussions préparatoires: le Comité directeur estime que cela est inacceptable;

¹ Voir <http://www.iddweb.eu/docs/DemEmpCPAS.pdf>

² On peut calculer "en creux" que le Forem annonce 617 "conseillers" pour s'occuper du suivi des personnes. Si chacun suivait 300 personnes (ce qui est supérieur à ce qui est annoncé), cela laisserait 85 000 personnes sans suivi. Celles-ci seraient réorientées vers d'autres opérateurs, dont les CPAS.

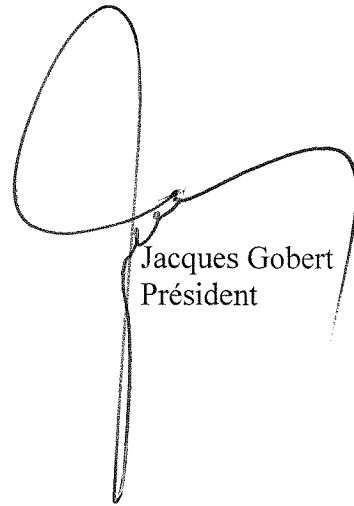
2. il reste très difficile -en fait impossible- d'avoir des données chiffrées du Forem (notamment tout ce qui concerne ses budgets, ses estimations par catégories, etc.);
3. alors que la note d'orientation vise -à juste titre- à renforcer la collaboration entre le Forem et les opérateurs, la logique du partenariat est ici peu respectée.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie et sa Fédération des CPAS ont décidé de vous interpellier à propos de ces projets et intentions. En effet, nous estimons que la question des personnes très éloignées de l'emploi ne peut être réglée de cette manière. Et nous demandons à avoir des éclaircissements sur les intentions du Gouvernement et à être concertés pour tout ce qui touche de près ou de loin aux communes et CPAS.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Claude Emonts
Président de la Fédération des CPAS



Jacques Gobert
Président